

**Le 5 mars, mobilisation en Isère contre l'Accord national interprofessionnel
« Sécurisation de l'emploi »
à l'appel des organisations syndicales CGT et FO, FSU et Solidaires**

Voir sur notre site (<http://www.financespubliques.cgt.fr/38/spip.php?rubrique50>) toutes les explications sur cet accord de régression sociale.

EN QUOI ÇA NOUS CONCERNE ?

Si cet accord concerne le secteur privé, il nous concerne tous ! D'abord parce que nous avons souvent un ou plusieurs membres de nos familles qui travaillent dans le secteur privé ou qui « galèrent » pour trouver un véritable emploi. Ensuite car nous savons d'expérience que les reculs sociaux dans un secteur nourrissent toutes les tentatives de faire reculer les droits pour tous.

De ce point de vue, on ne saurait ignorer que cet accord intervient au moment même où le gouvernement amplifie sa politique d'austérité. Cela passe en particulier par une réduction drastique des moyens pour les instruments de solidarité sociale que sont les services publics et les personnels qui les font vivre au quotidien dans des conditions de plus en plus insupportables. Cela passe aussi par un nouveau gel du point d'indice qui conduit à la perte de 13% de leur salaire pour les fonctionnaires sur les dix dernières années.

Il convient également de mesurer que ces politiques auxquelles sont déjà soumis les travailleurs grecs et espagnols ne font la joie que des actionnaires et des affairistes pendant qu'elles génèrent l'appauvrissement du plus grand nombre.

La solidarité d'action de tous les salariés, actifs, retraités, privés d'emploi est donc d'intérêt général et de salubrité publique. Elle est légitime et plus que jamais nécessaire.

QUE NOUS ARRIVE-T-IL À LA DGFIP ?

Ce qui nous arrive à la DGFIP relève bien de ces logiques d'austérité mortifères. Et ce n'est pas l'annonce de la fin d'une RGPP et de l'avènement de la MAP (modernisation de l'action publique), dont les fondements restent identiques, qui changent la donne. Cette nouvelle sauce indigeste prend le nom de « démarche stratégique » à la DGFIP. Ses socles sont sans ambiguïté :

- ✓ poursuite et amplification des suppressions d'emplois,
- ✓ révision des plans de qualification à la baisse,
- ✓ diminution des crédits,
- ✓ simplifications et abandons de missions,
- ✓ réduction du réseau et restructurations,
- ✓ volonté d'enfermement du dialogue social dans la seule vision de la régression des moyens et des emplois, ce qui signifie concrètement que l'essentiel du dialogue social est renvoyé au seul niveau inter-ministériel et qu'aucune marge de négociation n'est ouverte par le Directeur général à la DGFIP.

Depuis novembre 2012 nous avons commencé à construire à la DGFIP un mouvement d'action unitaire autour de revendications qui sont autant d'alternatives de progrès pour notre service public, ses agents et les citoyens.

Nous avons donc toutes raisons de lier nos revendications à la lutte contre la transcription de l'accord indigne du 11 janvier dans la loi.

**Grenoble : grève et manifestation - départ 10h à l'angle Foch/Jean-Jaurès.
Villefontaine : Rassemblement 10h30 - permanence de la députée Joelle HUILLIER
Vienne : Rassemblement à 14h30 devant le siège du député PS Erwan Binet
9 rue de la Table ronde**

POURQUOI SE SYNDIQUER ?

QUAND :

- ✓ ils ont fermé la maternité de proximité...
Je n'étais pas enceinte
- ✓ l'entreprise voisine a été liquidée...
Je me sentais à l'abri dans mon administration
- ✓ ils ont réduit les effectifs de l'hôpital public...
Je n'étais pas malade
- ✓ ils ont fermé des bureaux de postes ruraux...
J'habitais en ville
- ✓ ils ont bradé la couverture sociale...
J'étais en bonne santé
- ✓ ils se sont attaqués aux retraites...
J'étais jeune
- ✓ ils ont voulu casser le Statut des Fonctionnaires...

Mon fils ne l'était pas encore

- ✓ ils ont développé le management par la performance individuelle
Mon chef de service était (encore) sympa
- ✓ ils ont voté la loi de mobilité,
J'étais bien installé sur mon poste

ET PUIS, UN JOUR...

- ✓ j'ai eu un enfant ;
- ✓ mon conjoint a été licencié ;
- ✓ j'ai eu quelques soucis de santé ;
- ✓ j'ai fait 20 km pour aller chercher un recommandé ;
- ✓ j'ai calculé le futur montant de ma pension ;
- ✓ mon fils a réussi un concours administratif ;
- ✓ les restructurations ont remis en cause mon affectation ;
- ✓ j'ai assisté au harcèlement d'un collègue...

ALORS, J'AI COMPRIS QUE TOUT CELA ME CONCERNAIT ET QU'IL ETAIT TEMPS D'AGIR, QU'IL FALLAIT PARTICIPER A L'ACTION COLLECTIVE, AVEC UN SYNDICAT PRESENT SUR TOUS LES SUJETS QUI FONT LA VIE DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS.

JE ME DEFENDS, JE ME SYNDIQUE A LA CGT.



Bulletin de contact ou de syndicalisation

A retourner aux locaux CGT à Grenoble :
8 rue de Belgrade ou 38/40 Avenue Rhin et Danube

Nom.....Prénom.....Tél.....

Poste ou service Souhaite

☐ Prendre contact ☐ Se syndiquer à la CGT

☐ Recevoir sur sa boîte électronique les expressions de la CGT Finances publiques 38

Et bonne nouvelle, désormais la cotisation ouvre droit non plus à une réduction mais à un crédit d'impôt de 66% de son montant.

Ainsi tout le monde en profite : actifs, retraités, imposables ou non imposables !
Ainsi en 2013, un contrôleur 1ère classe 4ème échelon ne paiera en réalité que 50 euros au titre de sa cotisation annuelle !

Si vous souhaitez savoir à combien s'élèverait votre cotisation en cas d'adhésion, adressez-nous un mail avec votre grade et votre échelon (ou indice).

CGT Finances Publiques de l'ISERE / Tél.: 0476857596 (Local TG) ou 0476393874 (Local CFP)

Email : cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr / Site Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/>

PETITE DEVINETTE

Quel est le Ministère qui regroupe 193 des 219 fonctionnaires les mieux payés et travaillant en France?

Les généraux gérant la guerre au Mali ? Non. Quoique...

Les grands professeurs des Hôpitaux Publics (en même temps experts des laboratoires pharmaceutiques) ? Non. Quoique...

Les journalistes stars des chaînes publiques ? Non. Quoique...

Certains grands céréaliers de la Beauce et de la région Picarde dont ferait partie le Prince de Monaco ? Non. Quoique...

Et bien, non ! Depuis la fusion DGI-DGCP, ces heureux gagnants font partie de la DGFIP : Bercy qui ?

BREVES

SIP Grésivaudan : le projet farfelu toujours d'actualité.

La Direction Départementale voulait transférer au 01/01/2013 le service recouvrement de la Trésorerie de Meylan à Grenoble (pour certaines communes à Grenoble-Grésivaudan et pour d'autres à Grenoble-Chartreuse). L'action (pétitions des usagers, interventions d'élus, initiatives du personnel) l'a empêchée de le faire. La Direction Départementale s'en remet, pour la décision de transférer ou non le service, à La Direction Générale.

Si le transfert était effectué, cela se traduirait par un accès plus difficile (à Grenoble-Grésivaudan, il n'y a pas de parking réservé au public) et par un accueil moins accessible (au CFR Rhin et Danube, les longues files d'attente sont courantes avec notamment des attentes d'une heure à une heure et demie). Cela irait à l'encontre du Grenelle de l'environnement qui préconise moins de circulation dans les grandes villes et donc moins de pollution. Enfin, les conditions de travail sur les 2 sites connaîtraient une nouvelle dégradation.

La C.G.T. FP 38, par courriers adressés aux ministres de l'Economie et du Budget, a demandé le retrait définitif du projet. Cette demande est d'ores et déjà soutenue par Mme Annie David, Sénatrice de L'Isère.

Vous trouverez sur le site suivant les informations sur ce projet farfelu et sur l'action de la C.G.T. en particulier contre ce projet : www.financespubliques.cgt.fr/38/ rubrique notre activité /SIP Grésivaudan.

GREVISTE OU PAS GREVISTE ?

Nous avons appris que certains chefs d'unités demandaient à leurs agents s'ils prévoyaient d'être grévistes à la veille des mouvements de grève : nous allons donc demander à M.Bonel de briefer rapidement l'ensemble des chefs de postes et services, dans la mesure où ces pratiques sont totalement proscrites, et qu'elles constituent un moyen de pression tout à fait inacceptable ! De même, des géomètres se voient déclarés grévistes d'autorité par leurs chefs alors qu'ils sont, comme à l'accoutumée, sur le terrain, simplement parce que le jour de grève coïncide avec leur activité de terrain. Là aussi, un recadrage s'impose et vite !

C'EST QUI CE « TIP » AU GUICHET ?

Notre organisation a été saisie à plusieurs reprises d'une pratique particulière à certaines trésoreries et chefs de postes, qui consiste à refouler systématiquement les usagers qui se présentent à leur guichet avec des TIP et des chèques destinés aux centres d'encaissement, au prétexte que ces règlements doivent être directement adressés à ces centres sous plis affranchis. Est-il normal de refuser ainsi ces paiements, alors même que ceux-ci sont collectés sans problème dans d'autres trésoreries, qui se chargent de les transmettre par sacoche au service concerné ? Existe-t-il une note nationale qui stipule que TIP et chèques peuvent être refusés à nos guichets ? Nous avons interrogé la Direction locale à ce sujet et nous vous livrons leur réponse :

« Il existe effectivement une note départementale relative au dépôt au guichet des TIP (ou des couples TIP + chèques). Elle rappelle que pour l'utilisateur utilisant le TIP, la règle est qu'il doit envoyer directement l'enveloppe qui lui est fournie par la voie

postale. En effet, le cheminement des sacoches entre les postes et la direction, puis entre la direction et le Centre d'encaissement de Créteil, est globalement plus lent que celui obtenu par la voie postale. En outre, les moyens dont nous disposons pour assurer cette tâche, tant dans les postes qu'à la direction, sont contraints. Il en résulte pour l'utilisateur un risque de se voir appliquer la majoration, même s'il a déposé ses documents avant la date limite. Il convient donc de ne pas

encourager les usagers à déposer les documents dans les postes et à les encourager à opter pour les solutions de prélèvements

automatiques, s'ils souhaitent économiser le timbre ou ne font pas confiance au dispositif d'acheminement du courrier par La Poste.

Il s'agit donc en l'espèce d'une recommandation faite aux chefs d'unité **et non d'une obligation**. Ils ont la liberté de gérer comme ils l'entendent les cas particuliers ou exceptionnels.

On notera que le public ne peut pas être surpris par cette procédure puisqu'elle est unanimement utilisée par tous les grands émetteurs (EDF, GDF, compagnies d'assurances). »

Vive le service public et la proximité !

TEMOIGNAGE

En janvier 2008, je percevais un salaire de 1188,47 euros. En janvier 2013, je perçois un salaire de 1256,37 euros. Soit une augmentation de salaire de moins de 68 euros sur 5 ans, et une diminution de mon pouvoir d'achat d'au moins 5 fois plus, vu que TOUT augmente plus vite que nos salaires. Il m'aura même fallu changer d'option de mutuelle MGEFI, passant de l'option Multi à l'option Vita, car moins chère. Car comme beaucoup de gens, on prend le risque de moins bien s'assurer voire de ne plus s'assurer du tout. Franchement, ça craint ! Y'en a marre !

Comment créer l'envie, la motivation, quand les salaires ne suivent pas : c'est juste pas possible ! Alors on va bosser parce qu'on n'a pas le choix, en se languissant qui des fins de journée, qui du week-end, qui des vacances, qui de la retraite...

Mme Lebranchu a dit qu'elle s'attèlerait à revaloriser les grilles de la catégorie C : il serait temps !!! Aujourd'hui, à supposer qu'on ne bénéficie d'aucune réduction ou majoration d'ancienneté, entre le 1^{er} et la fin du 6^{ème} échelon d'AA, il s'écoule 14 ans, pour 7 malheureux points d'indice (soit 32 euros d'augmentation de salaire en 14 ans !)

De même, entre le 1^{er} et la fin du 6^{ème} échelon d'AAP2, il s'écoule 14 ans, pour 18 points d'indice, soit 83 € d'augmentation de salaire.

Ce tassement des grilles de la catégorie C n'est plus tolérable. On nous traite comme des moins que rien !

Bien sûr, par le truchement des réductions d'ancienneté, et un (mais pas deux !) éventuel avancement de grade, le salaire augmente un petit peu plus vite. Mais par rapport au coût de la vie, cette augmentation demeure ridicule.

En vérité, sur 10 ans, le salaire d'un AA devenu AAP2 augmente d'environ 100 euros. Même dans le privé, une aussi faible augmentation de salaire sur 10 ans est impossible à imaginer ! Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on est des privilégiés.

Alors oui, il faut revaloriser les grilles de la catégorie C, et pas qu'un peu ! Madame la Ministre, vous l'avez dit, alors maintenant faites-le, et sans attendre !